

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1664**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Travaux de rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip -
Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1664**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Travaux de rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-1244 du 2 novembre 2009, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip. Ce marché a été notifié sous le numéro 09428509 le 19 novembre 2009 à l'entreprise CVTI pour un montant de 277 200,51 € TTC (231 773 € HT).

Au cours de l'exécution des travaux, il a été constaté des défaillances sur des matériels existants. Pour un fonctionnement correct de l'installation dans de bonnes conditions de sécurité, il s'avère indispensable de remplacer ces équipements. Cette circonstance va entraîner une augmentation du volume des travaux de rénovation. Ces travaux sont les suivants :

- la fourniture et l'installation de 2 vases d'expansion,
- la dépose et l'évacuation du matériel existant,
- la fourniture et l'installation de deux ballons tampons de 750 litres,
- la reprise du calorifuge.

Il est donc proposé de passer un avenant au marché initial pour intégrer cette réfection.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 18 914 € HT soit 22 621,14 € TTC porterait le montant de la tranche ferme du marché de 121 077 € HT (144 808,09 € TTC) à 139 991 € HT (167 429,24 € TTC) soit une augmentation de 15,63 % du montant initial de la tranche ferme du marché, et porterait le montant total du marché à 250 687 € HT soit 299 821,65 € TTC, tranches conditionnelles incluses.

La commission permanente d'appel d'offres en séance du 2 juillet 2010 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 09428509 conclu avec l'entreprise CVTI pour des travaux de rénovation du système de chauffage et de rafraîchissement de l'immeuble Le Clip.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Cet avenant d'un montant de 18 914 € HT soit 22 621,14 € TTC porte le montant total du marché à 250 687 € HT soit 299 821,65 € TTC.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services individualisée sur l'opération n° 1602, le 9 février 2009 pour la somme de 990 000 € en dépenses. Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 23 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.